

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LUTTE
CONTRE LE CANCER DE LA SOMME**

31 Avenue d'Italie

80090 AMIENS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

**SAS Pierre GIROUX et Associés
Monsieur Alexandre COLAS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens**

Aux membres du Comité,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à AMIENS
Le 20 Mars 2025



SAS Pierre GIROUX et Associés
Monsieur Alexandre COLAS
Commissaire au Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale d'AMIENS